

Comment s'inscrire ?

Remplissez le formulaire en bas de cette page dans un délai de 2 mois après la date d'achat. Vous aurez besoin de votre preuve d'achat (ticket de caisse ou facture obligatoire car nous ne pouvons garantir votre produit sans celui-ci) en format électronique (scan, photo, en format .pdf, .doc, .jpg...). Sur votre preuve d'achat d'achat doivent apparaître clairement la date d'achat, le lieu d'achat et la désignation du produit Babymoov.

Notez bien la référence du produit, que vous trouverez sur le packaging. Si par mégarde vous avez jeté le packaging, merci de vous renseigner auprès de votre magasin.

Que couvre la garantie à vie ?

La garantie à vie s'applique, sous réserve d'une utilisation conforme à la notice, aux mauvais fonctionnements électriques ou électroniques, aux pièces défectueuses. Remarques : la garantie à vie ne couvre pas les détériorations dues à une utilisation anormale, la casse, la chute, le textile, les consommables (sucettes, ampoules...), la sérigraphie, l'usure normale de certains éléments comme le plastique.

Toute demande de prise en charge dans le cadre de la garantie à vie sera soumise à un contrôle physique du produit.

Les démarches à réaliser dans le cadre de cette prise en charge vous seront communiquées par Babymoov à réception de votre demande.

La garantie à vie est personnelle et non transmissible et ne s'applique qu'au produit acheté neuf dans un point de vente agréé par la marque.